

Décision

Générale

colonial

Décision n° 47 18 janvier 1950

n° 47 18

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1950

Date de publication

18 janvier 1950

Date du numéro

31 janvier 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtone de la Côte française des Somalis: Vu la demande du 6 janvier 1950 de Mohamed Abdallah, planton 5e échelon au service météorologique

Vu l'avis favorable du chef du service météorologique,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de trois semaines à solde entière, pour en jouir à Djibouti, est accordée à Mohamed Abdallah, planton 5e échelon au service météorologique.

Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er février 1950 sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.